

Assura soutient les médecins de famille

9.1.2010

SANTÉ

Opposé à SantéSuisse, l'assureur refuse de supprimer le forfait supplémentaire accordé aux médecins qui font des visites à domicile.

«Il est hors de question de pénaliser les médecins de premier recours, alors que l'efficacité des soins à domicile est avérée.» A la tête d'Assura, Claude Goy critique la disparition du bonus accordé aux médecins de famille pour les consultations qu'ils effectuent chez leurs patients. Une mesure transitoire introduite l'an dernier pour valoriser cette spécialité, et que SantéSuisse n'entend pas prolonger.

Assura, qui a quitté l'organisme faitier, juge antisocial et économiquement infondé d'attaquer cette mesure. «Le médecin se déplaçait avant l'existence de ce forfait supplémentaire. Pourquoi ne le ferait-il plus?» rétorque Michel

Le nombre de consultations

Les généralistes se rendent généralement chez leur patient lorsque celui-ci n'est pas en mesure de se déplacer. Selon la FMH, cela représente une moyenne de 3,9 visites par semaine pour un médecin de famille. Et non de 3,9 visites par mois, comme indiqué par inadvertance dans *24 heures*, mardi. D'après les estimations de la Société vaudoise de médecine, le forfait a représenté une facture d'environ 1 million de francs dans le canton en 2009, soit un peu plus d'une consultation à domicile par semaine par praticien.

Reichenbach, délégué adjoint aux relations publiques de SantéSuisse. L'organisme assure toutefois vouloir améliorer la rétribution des généralistes. Mais dans une logique de maîtrise des coûts qui suppose un sacrifice ailleurs. L'association d'assureurs ne veut donc pas prolonger le bonus pour les visites à domicile qui était censé durer jusqu'en mars, le temps de boucler ces négociations qui n'ont pas abouti.

Visana, même combat

Assura ne l'entend pas de cette oreille. Elle souhaite continuer à assumer ce forfait, qui se monte en moyenne à 35 fr. 60 par consultation. La Fédération des médecins suisses (FMH) affirme avoir des discussions en ce sens avec

«Il ne faut pas pénaliser les médecins de premier recours»

CLAUDE GOY, ASSURA

d'autres assureurs.

Au sein même de SantéSuisse, Visana est favorable au maintien de l'indemnité. «Cela représente 12 millions par an pour la Suisse, 700 000 francs pour Visana. Si le médecin ne vient plus à la maison, les gens iront à l'hôpital. C'est pourquoi nous sommes prêts à payer», annonce Christian Beusch, son porte-parole.

Encore faut-il avoir le droit de le faire. Alors qu'Assura se montre confiante, Visana est réservée. «Il n'est pas certain que cela soit juridiquement possible, car le catalogue de prestations doit en principe être uniforme pour la Suisse», admet aussi le président de la FMH, Jacques de Haller. Or, l'indemnisation spéciale pour les visites à domicile n'est pas incluse dans la tarification Tarmed du 1er avril 2010, validée par le Conseil fédéral.

La FMH a par ailleurs demandé à SantéSuisse de revoir sa position. Parallèlement, les discussions sur les tarifs doivent se poursuivre.

LAURE PINGOUD